
Communiqué :

Le droit de grève ne se négocie pas !

Le 27 mai 2008, le secrétaire général de FO Jean-Claude Mailly accompagné de Hubert Raguin secrétaire général de la fédération FO de l'enseignement a été reçu par X. Darcos ministre de l'Education nationale.

Pour Force Ouvrière, le projet de loi sur le service minimum d'accueil dans les écoles les jours de grève, constitue une remise en cause du droit de grève.

JC Mailly a indiqué au ministre qu'imposer aux professeurs des écoles de se déclarer grévistes 48h à l'avance constitue une disposition pour freiner la grève, c'est à dire une remise en cause d'une liberté individuelle et d'un droit collectif.

M. Darcos n'a pas contredit les responsables FO quand ils lui font remarquer que les instituteurs ont toujours eu le souci de prévenir les familles de leurs absences. Il s'agit donc d'autre chose.

Il y a par ailleurs un problème de responsabilité dans la mesure où les communes ne disposeront pas nécessairement de personnel qualifié pour accueillir des enfants. Puisque le gouvernement propose de généraliser le travail le dimanche, a ajouté le secrétaire général de Force Ouvrière, il devrait en toute logique, se préoccuper de la garde des enfants ce jour-là.

JC Mailly a indiqué au ministre que **Force Ouvrière a saisi le Bureau International du Travail (BIT)**, considérant que le service minimum, qu'il s'agisse de l'école ou des transports, et le délai de 48h, remettent en cause la convention 87 de l'OIT sur la liberté syndicale.

Pour toutes ces raisons Force Ouvrière a décliné la proposition du ministre de s'inscrire dans une logique de discussion du projet de loi, le droit de grève ne se négocie pas !

Montreuil le 27 mai 2008